

# RERS 2020

## 3.02 Le premier degré par département et académie

À la rentrée 2019, 6 703 800 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les départements d'outre-mer en scolarisent 297 700, dont 116 000 à La Réunion.

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7 % de la population scolarisée dans le premier degré. La Corse, Limoges et les DOM hormis La Réunion en accueillent moins de 1 % chacune.

Les écoles privées (y compris hors contrat) accueillent 14,2 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 8,9 % dans les DOM. La part du privé est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5 % des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Seine-et-Marne et Moselle alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 5,2 % à Mayotte à 14,2 % en Guadeloupe.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré sont en baisse (- 0,7 %) par rapport à la rentrée précédente. Vingt-cinq académies connaissent une baisse notable des effectifs dans le secteur public. Les académies de la Martinique, de Paris et de la Guadeloupe enregistrent les plus fortes baisses d'effectifs (entre - 4,0 % et - 2,1 %). Quatre académies connaissent une hausse, deux portées par le secteur public uniquement (Guyane et Mayotte) et deux portées principalement par le secteur privé (Versailles et Créteil).

### Pour en savoir plus

---

*Notes d'Information* : 19.45 ; 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44.

### Source

MENJ-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement présécolaire et élémentaire.